
PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 28 MARS 2001

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 28 mars 2001*

Aujourd'hui, à seize heures quarante-sept minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 1 Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.